

VILLE D'ARNOUVILLE

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISE



ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~ ~ ~ ~ ~

SÉANCE DU 26 MAI 2016

N° 14/46

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET D'EUROPACITY

L'an Deux Mille Seize, le vingt six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous sa Présidence.

PRÉSENTS

Pascal DOLL, Maire.

Claude FERNANDEZ-VELIZ, Jean-Claude TATTU, Nektar BALIAN, Jean SARBACH, Marie-Louise MONIER, Joël DELCAMBRE, Isabelle GOURDON, Mathieu DOMAN, Adjoints au Maire.

Michel AUMAS, Yveline MASSON, Christophe ALTOUNIAN, Annick CALVEZ, Romuald SERVA, Annie COHADIER, Saïd TOUFIQ, Philippe BEZARD, Sophie LEBON, Bruno VALENTE, Marie-Christine EVEN, Marie-Anne HATTAB, Tony FIDAN, Frédérique PAVIE, Jérôme BERTIN, Patricia DELATTRE, Sylvain LASSONDE, Nicole GAUTHIER, Nouredine MAATOUG, Thérèse MARTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR

Claudine OCCHIPINTI a donné pouvoir à Isabelle GOURDON

Anita SINAN MENEDJIAN a donné pouvoir à Nektar BALIAN

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Marc MAZOUZ, Alain DURAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe BEZARD

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) définit la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Dès 1994, la décision d'aménager le Triangle de Gonesse est intégrée au SDRIF. Le décret du 24 août 2011 du Conseil d'État approuve le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris. Le SDRIF a été approuvé par le Conseil d'État le 27 décembre 2013.

L'idée de proposer à l'échelle de la métropole francilienne un nouvel espace d'activités adapté aux évolutions de nos modes de vie est née en 2006.

Le site du Triangle de Gonesse est choisi en 2006 pour accueillir le projet privé EuropaCity. Situé entre les aéroports du Bourget et de Roissy Charles-de-Gaulle, le site représente un pôle fort du Grand Roissy.

Le 2 janvier 2012, EuropaCity reçoit le label Grand Paris, valorisant les projets qui contribuent à l'identité, la visibilité et à l'architecture du Grand Paris.

Le 12 avril 2013, le cabinet Bjarke Ingels Group est désigné pour élaborer le Projet Directeur d'EuropaCity à la suite d'une consultation internationale lancée en 2011.

EuropaCity s'intègre à l'opération publique d'aménagement du Triangle de Gonesse, portée par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France.

En juin 2013, une concertation préalable à l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse est lancée par l'EPA. Le dossier de création de ZAC, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France sont d'ailleurs mis à disposition du public pendant une période de 30 jours, du 25 avril 2016 au 25 mai 2016. Il est prévu que le Triangle de Gonesse permette la création de plus de 50 000 emplois diversifiés, répartis entre le quartier d'affaires et EuropaCity.

Après saisine en date du 13 septembre 2013 par la société Alliages et Territoires, maître d'ouvrage du projet, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé le 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une commission particulière. La CNDP a motivé sa décision considérant que le projet d'EuropaCity de par son ampleur, sa vaste zone d'attractivité dépassant les limites de l'Île-de-France, son inscription dans le projet du « Grand Paris », revêt un caractère d'intérêt national, ce qui explique qu'il soit soumis à une procédure particulière organisant la participation du public à son élaboration.

Le projet revêt un caractère d'intérêt national, les enjeux socio-économiques sont importants, les impacts sur l'environnement, les zones agricoles et l'aménagement du territoire sont significatifs.

Le débat a pour objectif d'enrichir le projet, de le faire évoluer et de l'adapter au mieux au contexte social et environnemental dans lequel il s'inscrira, s'il se réalise.

Le 13 octobre 2014, lors d'un Comité interministériel consacré au Nouveau Grand Paris, le Premier Ministre a confirmé le soutien du Gouvernement à la mise en œuvre du projet EuropaCity, comme grand projet d'aménagement et de développement économique du nord-est francilien.

Le débat est un moment particulièrement important dans la vie de ces projets. Il est organisé en amont de toutes les prises de décisions majeures et il doit permettre à chacun d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. C'est une étape essentielle dans le processus de décision qui aboutira ou non à la réalisation du projet présenté. Le débat public se déroule du 15 mars au 30 juin 2016.

À l'issue du Débat Public, EuropaCity finalisera ses partenariats avec les principaux opérateurs qui auront vocation à exploiter les différents équipements.

La phase de construction du projet EuropaCity débutera en 2019.

L'ouverture au public est prévue en 2024 ; cette date concorde avec la mise en service de la ligne 17 du Grand Paris Express. 31 millions de visites par an sont attendues.

Sur une emprise de 80 hectares, ce projet, qui s'inscrit dans l'ambition du Grand Paris, serait à la fois :

- **Un nouveau quartier proposant des espaces de loisirs et de détente, des lieux de culture, de commerce, des restaurants, des hôtels, un parc urbain, et des animations festives et événementielles ;**
- **Une destination francilienne et touristique, librement accessible à tous les publics ;**
- **Un pôle d'attractivité situé au nord-est de l'Île-de-France, créateur d'emplois et de retombées économiques pour le territoire ;**
- **Un projet présenté comme écoresponsable visant l'exemplarité du point de vue environnemental (gestion des ressources, mobilité, confort, biodiversité...).**

Le coût d'investissement prévisionnel s'élève à 3,1 milliards d'Euros, à la charge du maître d'ouvrage et des futurs exploitants et opérateurs (dont 2,6 milliards d'Euros à la seule charge du maître d'ouvrage).

La réalisation du projet mobiliserait environ 4 200 personnes par an pendant la construction et générerait 11 800 emplois directs pendant la phase d'exploitation.

Il est prévu qu'un dispositif de formation et de recrutement soit mis en place pour favoriser l'accès de ces emplois à la population locale, plus particulièrement auprès des jeunes générations.

Ce projet sera de nature à modifier l'image du territoire de manière positive et pourra être moteur pour des projets futurs. La phase travaux puis la phase exploitation auront de toute évidence des incidences positives en terme d'emploi sur notre territoire sachant que l'agglomération souffre d'un déficit d'emplois, d'un taux de chômage élevé, et d'un déficit de qualification.

La création de la gare du Triangle de Gonesse sur la future ligne 17 nord du réseau de transport public du Grand Paris permettra de desservir EuropaCity et participera au désenclavement de notre territoire.

Le défi pour Arnouville et pour les communes de Roissy Pays de France est donc de favoriser autant l'accueil de nouveaux habitants pour une attractivité accrue du territoire, que l'accès à l'emploi en 2025 des jeunes de notre communauté d'agglomération, en les engageant dès à présent dans des filières correspondant aux qualifications souhaitées par les futurs employeurs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 30 voix pour et 1 abstention (Mme GAUTHIER),

SOUHAITE exprimer son soutien au projet EuropaCity ;

DIT que cette motion sera transmise à la Commission Nationale du Débat Public ainsi qu'au maître d'ouvrage.

Pour extrait certifié conforme.

**Pascal DOLL
Maire**

